



Ma planète,
ma ville
et moi



Sommaire

Le développement durable 20 ans de pratiques quotidiennes	04
Le développement durable c'est quoi?	06
L'Agenda 21 Quesnoisien Quatre thèmes pour agir	08
 Lutter contre le changement climatique Les déplacements responsables L'habitat durable	10 12
 Préserver la biodiversité Une place plus importante à la nature Une gestion au naturel	14 16
 Encourager l'éco-citoyenneté La solidarité La consommation responsable	18 20
 Accompagner la dynamique initiée Une démarche collective vers le progrès	22
Un condensé de nos volontés pour le futur	24
Les bons gestes & adresses pour être mieux informé	26

Ours
Rédaction: Mairie de Quesnoy-sur-Deûle
- Service développement durable et
habitat - Place du Général de Gaulle -
59890 Quesnoy-sur-Deûle - 0320636154.
Conception-réalisation: resonance.coop
03 20 20 07 40. **Illustrations:** Delphine
Clarisse, Elèves de ENSAP Lille. **Photos:**
Mairie de Quesnoy-sur-Deûle, Lille Métropole,
Office de Tourisme Intercommunal du Val de
Deûle, Voix du Nord, Nicolas Druant. Schéma
(p.7): Amélie Petit Gombert. **Impression:**
Impression Directe. Imprimé sur papier recy-
clé cyclus print et encre végétale. Imprimé en
3500 exemplaires. Septembre 2011.



Le développement durable à Quesnoy-sur-Deûle : un engagement inscrit dans la durée

En 1985, la communauté urbaine de Lille envisage d'installer une gigantesque décharge dans la commune pour accueillir une part des déchets produits par les habitants de la métropole lilloise. Des quesnoysiens se mobilisent alors contre ce projet, au regard des nuisances néfastes pour l'environnement et les habitants. Aussi parce que cela ne constitue pas une réponse responsable vis à vis des générations futures.

En 1989, le nouveau Conseil de la Communauté urbaine de Lille abandonne ce projet et imagine un traitement multifilières. Roger Lefebvre et son équipe participent et adhèrent à la mise en œuvre de la nouvelle politique de traitement des déchets ménagers ("jeter moins, trier plus, traiter mieux").

Le test de la collecte sélective et de la collecte des encombrants sur appel téléphonique fait de Quesnoy-sur-Deûle une commune pionnière en la matière. Elle s'est aussi portée volontaire pour accueillir une des 8 déchèteries actuellement en service dans la communauté urbaine.

Notre Agenda 21 ne répond pas à un simple effet de mode! C'est un outil de mobilisation veillant à la mise en œuvre de nos engagements en faveur du développement durable. Ces engagements sont traduits par des actions concrètes qui concernent au quotidien les quesnoysiens d'aujourd'hui et de demain, autour de quatre thématiques : le climat, la biodiversité, l'éco-citoyenneté et l'accompagnement de la dynamique initiée lors de l'Agenda 21.



Toutes les familles quesnoysiennes font du développement

Notre commune et ses habitants participent activement au tri sélectif des déchets.

Depuis de nombreuses années, la commune utilise des **moyens innovants** pour limiter les pollutions engendrées par les déchets et pour développer les possibilités de recyclage, de réemploi et de valorisation des différents types de déchets.

En juin 1991, il y a plus de 20 ans, Quesnoy-sur-Deûle est la première commune à tester le tri sélectif, géré par Lille Métropole Communauté urbaine. Une petite révolution du genre à l'époque! Réduire notre empreinte écologique est l'affaire de tous! Les quesnoysiens ont vite compris l'intérêt de la démarche et y ont adhéré rapidement.

Donner une seconde vie à nos déchets se traduit par: le recyclage du verre, du métal, du plastique, du papier et du carton et le compostage ou la valorisation organique (production de gaz et de compost) des déchets verts (déchets alimentaires, déchets de tonte et d'élagage).

Un habitant de la métropole lilloise génère en moyenne 620 kgs de déchets par an (soit plus de 4 000 tonnes pour une ville comme Quesnoy-sur-Deûle). Chacun comprend alors l'enjeu majeur de les valoriser.

C'est finalement en **décembre 2008**, que l'ensemble des habitants de la métropole lilloise ont eu accès à la collecte sélective.

Dès 1995, la commune se porte volontaire pour accueillir l'une des 8 déchèteries de la métropole lilloise. Depuis sa mise en service en 1999, les quesnoysiens et les habitants du secteur ont la possibilité d'utiliser cet équipement pour déposer, de façon volontaire, **des milliers de tonnes de déchets, valorisés à plus de 80 %**, plutôt que d'être enfouis en décharge (dépôt à la déchèterie de Quesnoy: 13 248 tonnes en 2010).

D'ici 2014, Lille Métropole Communauté urbaine prévoit de porter à 12 le nombre de déchèteries sur l'ensemble de la métropole



durable au quotidien

agenda 21
Quesnoy-sur-Deûle

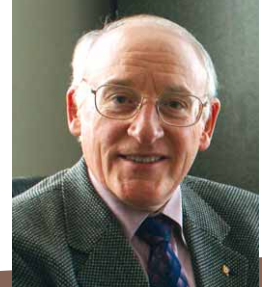


Autre "révolution" testée par les habitants de Quesnoy: la fin de la collecte des encombrants en porte-à-porte.

Une ville comme Quesnoy-sur-Deûle représente environ **400 tonnes d'encombrants par an**. Collectés en porte-à-porte, les encombrants sont ensuite compactés dans des camions puis transportés avant d'être enfouis (à 90 % dans un centre d'enfouissement technique). Tous ces déchets en décharge sont un beau cadeau empoisonné pour les générations futures!

Depuis juin 2003, les habitants de Quesnoy-sur-Deûle, Frelinghien, Deûlémont et Warneton ont pris de l'avance sur tous les autres en expérimentant la collecte des encombrants par apport volontaire en déchèterie ou sur appel téléphonique!

Depuis 8 ans, rien que pour notre commune, près de 3 000 tonnes d'encombrants ont été directement apportées à la déchèterie par les habitants eux-mêmes. Grâce à cela, **ces 3 000 tonnes ont été triées, valorisées, recyclées ou réemployées à plus de 80 %!** Un important gain du point de vue écologique et économique. Fini les tas de déchets, fouillés et éparpillés sur les trottoirs! Et quel progrès pour la propreté de la ville!



Roger Lefebvre

Maire de Quesnoy-sur-Deûle

Quel chemin parcouru depuis le projet de "tumulus" des années 80 qui consistait à faire un grand tas des déchets de la Communauté urbaine à Quesnoy et Deûlémont! Notre commune a logiquement été pionnière pour la mise en au point et la concrétisation progressive d'un traitement multifilières basé sur le recyclage et la valorisation, et je remercie les habitants d'y avoir contribué.

Dans ce domaine et dans d'autres nous voulons rester à l'avant-garde et apporter notre pierre à un développement plus durable, c'est-à-dire respectueux de l'environnement et solidaire. C'est toute l'ambition de cet Agenda 21.

A partir du mois d'octobre 2011, l'expérience de notre commune sera étendue progressivement à l'ensemble de la métropole lilloise



“Penser global, agir local” :

Fréquemment, vous pouvez lire et entendre que telle ou telle chose est “développement durable”, “durable”, “écologique” ou “bon pour la planète” ou alors, “mauvais pour le climat”... Comment s’y retrouver? Qui croire? Que faire et pourquoi? Pour qui?

Pour comprendre, il s’agit de cerner les enjeux et d’exercer ensuite son sens critique pour faire ses choix et agir en responsabilité.

Des constats, des faits :

Au Moyen-âge, 400 millions d’humains peuplaient la Terre.

En 1960, nous étions 1 milliard.

Aujourd’hui, nous atteignons les 7 milliards!

La population augmente, pas les ressources naturelles! En surexploitant la nature (consommation, transport, habitat) l’Homme épuise des ressources non renouvelables, dérègle le climat, accroît les pollutions, raréfie l’accès à l’eau potable... Tout cela entraîne des conséquences désastreuses, avérées ou prévisibles, sur un plan social, économique et environnemental.

L’Homme ne peut pas vivre sans la nature. Il est donc essentiel de la préserver et de prendre conscience des limites de la planète. Chaque citoyen, à son échelle peut adapter ses modes de vie et responsabiliser sa consommation. Au quotidien, cela se traduit par des **gestes simples** mais qui, en nombre, contribueront à **construire un monde en meilleur santé, respectueux de l’environnement.**

L’exemple du tri sélectif démontre que lorsque chacun participe, on peut rapidement atteindre des résultats significatifs et très encourageants.

la base de tout Agenda 21

À Quesnoy-sur-Deûle, nous avons décidé d'agir en faveur d'un développement durable, tenant compte des besoins actuels et futurs de toute la population, avec une attention particulière envers les plus fragiles.

Basée sur une volonté partagée, cette démarche collective doit se traduire en actes, avec et pour les habitants, et ce dans le cadre d'une vision globale, à l'échelle des enjeux planétaires.

Un Agenda 21 local: C'est un document qui concrétise le principe de développement durable en un programme d'actions, défini avec toutes les personnes intéressées. Le chiffre 21 fait référence au 21^e siècle.



Elisabeth et Vincent
Jeune couple quesnoisien

La participation aux ateliers initiés par la commune est pour nous une opportunité de faire passer nos idées en faveur d'actions profitables à la commune et ses habitants. La commune s'implique vraiment et ainsi nous montre l'exemple. Nous sommes désireux de continuer la démarche en nous investissant sur 1 ou 2 actions qui nous tiennent particulièrement à coeur. C'est l'occasion d'être acteur de sa ville ! Les réunions d'échanges nous ont enrichis humainement et nous nous sentons plus attentifs aux futurs projets de la commune.



La réflexion menée dans les ateliers avec les habitants a abouti au choix de quatre thèmes pour agir. Chacun de ces thèmes se décline en propositions d'actions.

Quatre thèmes pour agir



Lutter contre le changement climatique

Ces dernières décennies, les activités humaines ont eu un impact considérable sur le climat. L'augmentation inquiétante des émissions de gaz à effet de serre en témoigne. De nombreux pays et leurs habitants subissent déjà les conséquences du dérèglement climatique. La montée du niveau de la mer, la fonte des glaces, les sécheresses... Ce sont malheureusement les populations les plus pauvres qui subissent les conséquences de la surexploitation de la nature liées aux activités des pays industrialisés.

En adaptant nos comportements et modes de consommation, individuellement et collectivement, nous sommes en mesure de réduire nos émissions de gaz à effet de serre et ainsi lutter significativement contre le changement climatique.



Encourager l'éco-citoyenneté

Nos consommations quotidiennes (alimentation, eau, énergie, transport, habitat, loisirs) laissent des traces sur l'environnement. Ces empreintes résultent entre autres des matières premières et composants utilisés pour les produire, du lieu et mode de fabrication, de l'énergie dépensée, des déchets générés, etc.

Il est de notre responsabilité à tous d'en limiter les effets néfastes. Il suffit parfois de comprendre pour être convaincu de faire évoluer nos pratiques et nos habitudes. C'est en donnant du sens à une action, qu'il devient facile de s'engager. A travers ce thème, la ville tentera d'apporter les outils nécessaires pour accompagner et soutenir le passage à l'acte individuel et collectif.

Informer pour comprendre, comprendre pour agir, c'est sur cette base que le thème "encourager l'éco-citoyenneté" est apparu comme incontournable à notre Agenda 21.

Sur le territoire de Lille Métropole Communauté urbaine, sont émis chaque année 10 millions de tonnes d'équivalent de CO₂ générées de la façon suivante :

49% par le bâtiment (20% par le chauffage des habitants, 14% par l'industrie, 10% par les bureaux, 5% autres).

48% lié au transport des personnes et des marchandises.

Sources : Plan climat LMCU

Au cours du travail mené, nous nous sommes attachés à **transposer les attentes et les besoins exprimés par les participants**, en les reliant aux ambitions des agendas 21 du monde entier: la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations, l'épanouissement des êtres humains, une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Préserver la biodiversité

La biodiversité se définit par la variété des espèces vivant sur la Terre (animaux, plantes, champignons, micro-organismes).

La diversité de ces espèces contribue à l'enrichissement de l'écosystème dans lequel elles vivent. Cette diversité est essentielle pour la survie de toutes les espèces y compris l'espèce humaine. Aujourd'hui cette biodiversité est menacée par la diminution des espaces de nature et leur fragmentation qui réduisent les zones de refuge. A l'échelle du territoire communal, les espaces verts communaux, les zones agricoles et les jardins sont autant d'espaces qui peuvent permettre de préserver et développer cette biodiversité.

La préservation et le développement de la biodiversité est un enjeu planétaire qui nous concerne tous. En effet, ce sont les subtils et fragiles équilibres de la nature qui ont permis le développement de la vie.

Accompagner la dynamique initiée lors de l'élaboration de l'Agenda 21

Les ateliers participatifs "Agenda 21" ont eu pour objectif d'identifier les attentes et les besoins de la population. Les habitants qui se sont associés à la démarche ont évoqué leur envie de poursuivre la réflexion en partageant des informations et des expériences, de participer et de s'impliquer dans des projets éco-responsables.

La rédaction et la présentation d'un Agenda 21 sont l'aboutissement d'une 1^{re} étape. Le lancement des actions et leur concrétisation représentent une 2^e étape à laquelle tous les habitants qui le souhaitent peuvent contribuer de différentes façons!



Marie-Christine

Agent d'entretien
de la commune

Dans notre école, nous travaillons avec des produits d'entretien "éco-labelisés" et des centrales de dilution automatiques. Les produits sont limités à deux, alors qu'avant on en utilisait beaucoup plus. Avec le système de chariot à presse, on n'a plus besoin de mettre ses mains dans l'eau, ni d'essorer nous-même. Ça évite les torsions des poignets! On n'utilise presque plus d'eau chaude pour le nettoyage. Nous avons eu des formations pour comprendre ces changements. Au début j'étais un peu réticente. Il y a un temps d'adaptation quand on travaille depuis des années avec un matériel différent. Maintenant, j'ai compris que c'était pour notre bien et celui de la planète!





Où en sommes-nous?

Les déplacements responsables

En janvier 2008 est installée la liane, une ligne de bus à haut niveau de service. Ce nouveau service accroît les possibilités de liaison depuis Quesnoy-sur-Deûle vers Lille. Nombreux sont les habitants qui l'utilisent régulièrement et réduisent de ce fait l'usage de la voiture et donc l'émission de CO₂.

La commune se fait le relais des attentes et des besoins des habitants auprès de Lille Métropole Communauté urbaine, afin d'améliorer régulièrement le service proposé.

Pour faciliter le recours aux modes de déplacements les moins polluants, la ville a aussi mis en œuvre :

- La pose de **plusieurs dizaines d'arceaux de stationnement** pour les vélos, facilitant la vie des cyclistes.
- **3 lignes de Pédibus** (service d'entraide entre les parents pour accompagner à pied les enfants sur le trajet de l'école).

Depuis la mise en service de la Liane, les chiffres de fréquentation des bus ont été multipliés par 2,5!



La Liane: Quesnoy à environ 30 minutes de Lille avec la 1^{re} ligne à haut niveau de service de la métropole.



Pour les loisirs ou au quotidien, les berges de la Deûle: un espace de circulation sécurisé pour cyclistes et piétons.



Le pédibus:
l'essayer pour l'adopter.

Des actions pour l'avenir

Avec l'Agenda 21, nous proposons des actions pour encourager les modes de déplacement les moins polluants, appelés modes de déplacements doux (à pied et en vélo) et les transports en commun. Cette démarche s'accompagne d'un meilleur partage de l'espace public pour que chacun circule en sécurité.

- Évaluer les besoins liés à la pratique du vélo pour **améliorer la sécurité des cyclistes**.
- **Renforcer l'information** sur l'existence des parcours cyclistes et piétons dans la commune et ses alentours.
- **Promouvoir le pédibus** afin d'en développer l'utilisation.
- Élaborer un Plan de Déplacement Entreprise au sein des services municipaux afin d'**optimiser les déplacements des agents** et réduire les consommations et par conséquent la pollution.
- Organiser des **manifestions autour des déplacements responsables**: animations, conférences, expositions.
- Rédiger un document de préconisations visant à **intégrer le partage de l'espace public** dans toute nouvelle opération d'aménagement sur la commune.

> FOCUS

Vers l'école à pied, en toute sécurité, et sans polluer avec le Pédibus®!

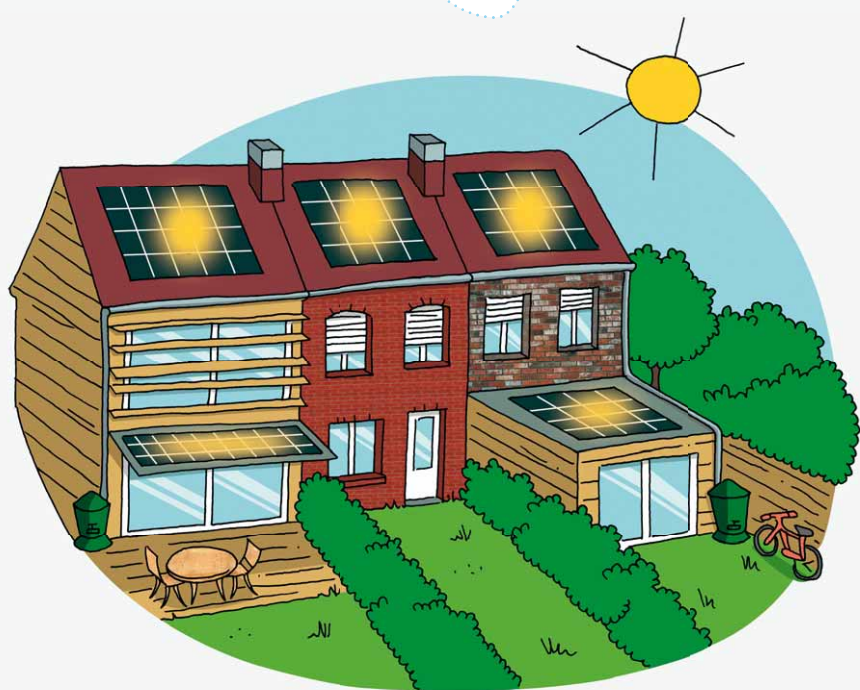
Un Pédibus®, c'est un service d'entraide entre des parents d'élèves pour accompagner à pied, les enfants sur le chemin de l'école.

Comme un service de bus, le Pédibus® est organisé avec des lignes différentes, des arrêts, des horaires pour desservir toutes les écoles de la commune.

A Quesnoy-sur-Deûle, 3 lignes de Pédibus® existent: la bleue, la rouge et la jaune. Venez les découvrir et vous renseigner auprès du service développement durable, en Mairie!

Le Pédibus® = une solution pour lutter contre la pollution et l'insécurité routière aux abords des écoles et rendre la vie quotidienne plus agréable.





Où en sommes-nous ?

L'habitat durable

Depuis 2009, la commune s'est engagée dans un programme visant à réduire les consommations d'énergie des bâtiments municipaux et de l'éclairage public, à travers plusieurs actions.

- La réalisation d'un **audit** sur l'ensemble du patrimoine fin 2009.
- La définition d'un **plan pluri-annuel de travaux** dès 2010 (remplacement de chaudières, isolation, lampes basse consommation etc).
- Le **contrôle régulier des programmations**, périodes de chauffe et niveaux de températures.

La salle de sports Sporti'Val est l'équipement le plus récent de la commune. Mise en service en 2010, **elle intègre le recours aux énergies renouvelables** (solaire thermique), **la préservation de la ressource en eau** (cuve de récupération des eaux pluviales pour utilisation dans les chasses d'eau) et la **réduction des consommations d'énergie** (éclairage naturel optimisé et pompe à chaleur).

Depuis 2010, les quesnoysiens sont aussi soutenus dans leurs démarches ou projets de réalisation de travaux grâce à des **subventions municipales** (Prime Efficacité Énergétique, Programme d'Intérêt Général d'Amélioration Durable de l'Habitat et la subvention pour la pose de cuves de récupération des eaux pluviales). A partir de septembre 2011, chacun pourra bénéficier de **conseils experts et gratuits** de l'Espace Info-Energie.



La maison de Toutes les Couleurs: une construction en bois, saine et confortable pour les tout-petits.



A Sportival avec la Haute Qualité Environnementale : confort et économies d'énergie !

La maison économe de l'Ademe pour sensibiliser à la maîtrise de l'énergie.



> FOCUS

Programme d'amélioration durable de l'habitat

Avec 8 autres villes de la métropole lilloise, la commune s'est inscrite dans ce programme expérimental mis en œuvre par Lille Métropole Communauté urbaine. L'objectif principal de ce dispositif est d'aider les propriétaires occupants, ayant des ressources modestes, à **améliorer le confort thermique** de leur logement et ainsi **éviter des situations de précarité énergétique**.

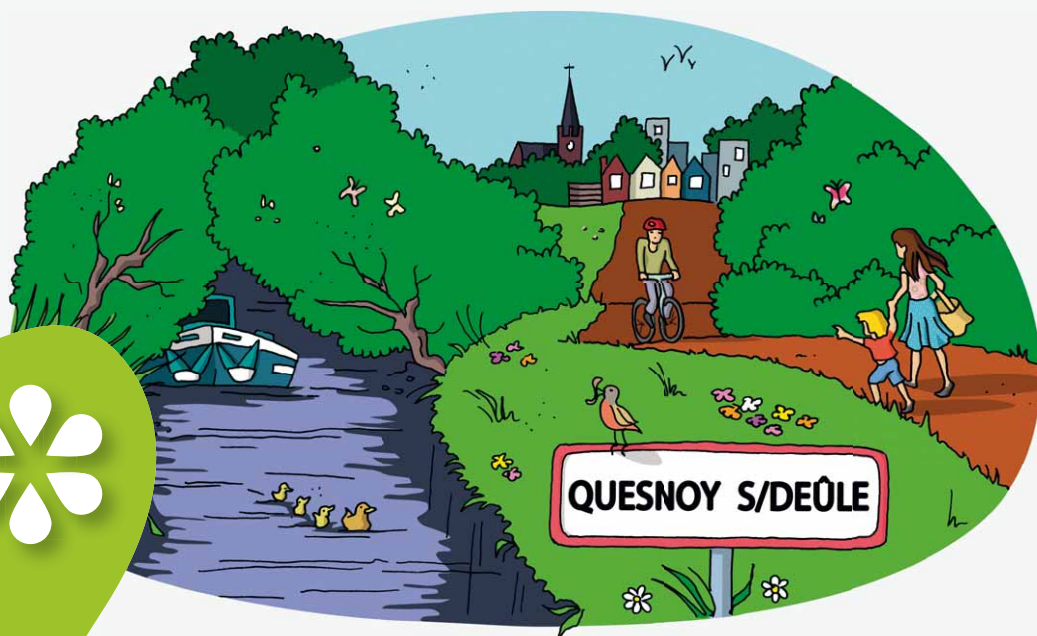
Pour une réelle efficacité, une équipe de professionnels aux compétences diverses et complémentaires proposera un accompagnement complet et adapté : du choix des travaux, jusqu'aux demandes de subventions. Ce programme "amélioration durable de l'habitat" est engagé pour 3 ans à compter de cette année 2011.

Des actions pour l'avenir

Avec l'Agenda 21, nous proposons des actions pour éviter le gaspillage et réduire les consommations d'énergie dans un habitat sain, confortable et adapté aux besoins liés à l'âge ou au handicap.

- Mettre à la disposition des habitants **l'information et le conseil** nécessaire pour améliorer la performance énergétique de leur logement.
- **Réduire la consommation énergétique** du patrimoine bâti communal et de l'éclairage public: programme de travaux, suivi et contrôle des usages et des performances.
- Apporter des **aides financières et/ou techniques** aux projets individuels d'habitat durable des quesnoysiens, avec une attention particulière aux plus modestes.
- Développer le recours aux **énergies renouvelables** pour les projets communaux. La ville s'engage à étudier l'intégration de systèmes de production d'énergie renouvelable dans tous ses futurs projets de construction ou de rénovation.





OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Une place plus importante à la nature

Quesnoy-sur-Deûle, une ville à la campagne : 1200 hectares de zones agricoles constituent une couronne verte qui caractérise notre paysage. Les agriculteurs et maraîchers entretiennent ce paysage et assurent une production largement distribuée localement.

Où que l'on soit à Quesnoy, la campagne est proche et accessible. Des chemins ruraux, restaurés par la commune, complètent les possibilités de balade à pied ou à vélo. L'aménagement des berges de la Deûle entrepris au cours des années 90 a permis aux quesnoysiens de se réapproprier leur rivière. Cette coulée verte au cœur de notre ville constitue un véritable corridor biologique, lieu de refuge et de développement de la biodiversité. Les équipes de l'Espace Naturel Lille Métropole qui les gèrent et les entretiennent ont observé une reconquête de ces espaces par la faune et la flore locales.

En ville, la nature s'invite et trouve sa place dans :

- plus de **7 hectares de parcs publics** ou zones de loisirs (Jocelyne Mahieux, Petit Candi, Clos du rivage, 20^e siècle, 4 Bonniers),
- les quelques **2300 jardins** des particuliers,
- sans oublier les **32 parcelles de jardins familiaux**, créés par la commune, Drève du grand meurchin.





Quesnoy au cœur d'une campagne vivante !



Un hôtel à insectes : un refuge pour différentes espèces.

Les jardins familiaux de la Drève du grand meurchin, pour cultiver des plaisirs simples.



Des actions pour l'avenir

Avec l'Agenda 21, nous proposons des actions permettant de concilier tant le développement urbain que la préservation de la biodiversité. Pour cela, nous participons au maintien de l'agriculture, composante identitaire de Quesnoy-sur-Deûle, et nous encourageons les pratiques respectueuses de l'environnement.

- Encourager la végétalisation des façades, murs et clôtures. Un moyen de **développer la nature en ville!**
- Dédier une vocation pédagogique à l'espace naturel des Quatre Bonniers et offrir aux habitants **un nouvel espace d'observation et de découverte de la faune et flore locales.**
- Créer des refuges pour la faune à travers la mise en place de nichoirs, de ruches et d'hôtels à insectes dans les lieux propices. L'objectif: **favoriser la protection des insectes et des oiseaux**, maillons de la biodiversité.
- Exonérer de la taxe foncière sur le non-bâti, les parcelles dédiées à l'agriculture biologique. Et ce, afin d'inciter et **soutenir les agriculteurs** qui souhaitent s'engager dans une conversion de leur mode de production.

> FOCUS

Les 4 bonniers : un lieu plein d'histoire

Il y avait là une excavation résultant de l'exploitation de l'argile par la briqueterie. Cela devint un étang naturel mais malheureusement comblé par des déchets industriels, puis ménagers. En 1986, le site fut cédé à la commune pour le franc symbolique.

En 1993, il fut aménagé en un parc naturel par le conseil général au titre du reverdissement des espaces dégradés. C'est aujourd'hui un bel espace que nous voulons valoriser en lui offrant une vocation pédagogique.





Où en sommes-nous?

Une gestion **au naturel**

Conscient que l'empreinte de l'homme sur la nature est déterminante, l'entretien des espaces verts s'inscrit dans une démarche de progrès de la commune.

Cette attention particulière se traduit concrètement par des actions en faveur :

- d'une **gestion différenciée** des espaces verts en fonction de leur vocation et de leur usage,
- d'une **réduction du recours aux produits chimiques**,
- d'un développement de l'utilisation de la **technique du mulching** (fertilisation naturelle et limitation de l'évaporation de l'eau),
- d'une réflexion autour du choix des **espèces végétales** utilisées,
- de l'arrosage des massifs de fleurs à partir de l'**eau pluviale récupérée**.

Ces actions visent à préserver la biodiversité en limitant les pollutions et en favorisant le développement d'habitats naturels propices à la faune et flore locales. Ce qui est l'affaire de tous ! Le **Point Environnement Conseil**, animé par le service développement durable de la commune, permet à tous les quesnoysiens de s'informer et de bénéficier de conseils avisés sur toutes les questions relatives à la protection de l'environnement.

En 2010 et 2011, la commune a soutenu financièrement un **programme de restauration de saules têtards**, arbres emblématiques de nos campagnes.





Le Petit Candi :
un parc déjà entretenu
de façon différenciée
par Espace Naturel
Lille Métropole.



Arbres
emblématiques
de nos campagnes,
les saules têtards
sont des refuges
pour la biodiversité.



Un exemple de fauche tardive
en entrée de ville.

Des actions pour l'avenir

Avec l'Agenda 21, nous proposons des actions visant à préserver les atouts de la commune. En soutenant les pratiques d'entretien et de jardinage les plus naturelles et les moins polluantes, nous participons au maintien et au développement de la biodiversité.

- Développer la mise en œuvre de la **gestion différenciée des espaces** verts communaux au profit d'un entretien plus respectueux de l'environnement.
- Évaluer le potentiel écologique des espaces verts communaux en réalisant **un inventaire de la faune et de la flore**. On protège mieux ce que l'on connaît !
- Mettre en place des cuves supplémentaires sur les bâtiments municipaux pour **recupérer l'eau de pluie**.
- Proposer aux habitants des ateliers pratiques et coopératifs sur le **jardinage écologique** et la préservation de la biodiversité.
- Organiser le concours annuel des jardins naturels pour **valoriser et récompenser les habitants** qui s'engagent dans cette voie.

→ FOCUS

Un Point Environnement Conseil en Mairie

Depuis 2009, le service développement durable en Mairie anime l'un des 19 Points Environnement Conseil qui existent dans la région Nord-Pas de Calais. Un Point Environnement Conseil est un centre de ressources et de documentation qui permet d'aider les habitants, les associations, les écoles, ... à trouver l'information théorique ou pratique sur les questions en lien avec le développement durable : préservation de l'environnement et consommation responsable. À découvrir au service Développement durable.
Contact page 27





Où en sommes-nous ?

La solidarité

La commune est riche d'un réseau associatif dense, de services à la population variés, d'équipements sociaux et médico-sociaux pour la petite enfance, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées etc.

Indispensable au "bien vivre ensemble", **la solidarité est une valeur à protéger** au quotidien par des relations de proximité.

La commune s'investit depuis longtemps déjà dans une action sociale à la portée de tous. Nous nous engageons à aider à la résolution des difficultés rencontrées tout au long de la vie, notamment avec :

- **l'accueil, l'écoute, l'aide** et l'orientation au quotidien de l'assistante sociale du Centre Communal d'Action Sociale en mairie,
- **la Plate-forme Habitat**, dispositif innovant, afin d'aider à la résolution des difficultés concernant le logement,
- les équipements pour **l'accueil de la Petite Enfance** : Crèche/halte-garderie, Relais Assistantes Maternelles,
- **les repas à domicile** pour les aînés,
- le programme de travaux engagés pour **améliorer l'accessibilité** des bâtiments municipaux aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR),
- l'accueil des **foyers pour handicapés mal-voyants** (Le Soleil bleu, La Chesnaie, ...).





CCAS, Resto du Coeur,
association familiale,
les bénévoles
s'associent pour plus
de solidarité.



Repas à domicile pour les
aînés : le lien social en plus !



Enfance : des accueils
pour aider à une meilleure
conciliation des rythmes
familiaux et professionnels.

Des actions pour l'avenir

Avec l'Agenda 21, nous proposons des actions pour susciter et soutenir de nouvelles actions de solidarité entre les habitants et les territoires. Nous souhaitons également favoriser la vie de quartier et le vivre ensemble (quels que soient les ressources, la situation sociale et familiale, l'âge, le handicap etc).

- Mettre en lien les habitants volontaires et les actions solidaires et citoyennes afin de favoriser l'engagement bénévole.
- Lutter contre les situations de précarité énergétique : actions collectives ou accompagnement individuel (technique et/ou financier) pour les foyers concernés.
- Mettre en place un appel à projets "Action solidaire" pour encourager les initiatives solidaires et les aider financièrement.

→ FOCUS

Plate-forme Habitat

La Plate-forme Habitat est un service partenarial animé par le PACT qui permet d'accueillir et d'orienter toutes les personnes (sans logement, locataire, propriétaire occupant ou propriétaire bailleur) souhaitant être accompagnées dans les démarches liées au logement.

La Plate-forme Habitat propose un accompagnement individuel et adapté à chaque situation en lien avec le service Logement de la Ville, le CCAS, la CAF, le Conseil Général, la MSA et les bailleurs sociaux. La Plate-Forme Habitat contribue également à la résorption de l'habitat insalubre ou non-décent.

Informations page 27





Où en sommes-nous ?

La consommation responsable

Consommer moins, consommer mieux permet :

- d'éviter les gaspillages et les consommations inutiles,
- de ralentir l'épuisement des ressources naturelles non renouvelables,
- de réduire les pollutions liées au mode de production, au lieu de fabrication, à l'emballage.

Depuis 2008, notre commune s'est réellement engagée dans la voie de la consommation responsable. L'utilisation de papiers recyclés, de produits d'entretien éco-labellisés, de produits issus de l'agriculture biologique dans les restaurants scolaires, sont quelques exemples d'actions engagées.

Au quotidien, notre responsabilité passe par de nombreux gestes ou réflexions visant à éviter le recours au jetable, favoriser le recyclage et le réemploi, intégrer des critères sociaux et environnementaux dans les appels d'offres réglementaires pour les achats municipaux.

Le service développement durable de la mairie mène également des actions de sensibilisation tant au niveau des services municipaux et des élus que des habitants.





La semaine du développement durable en avril, une occasion de plus pour apprendre et comprendre.



Une attention toute particulière à la santé des enfants, avec une alimentation saine et équilibrée.



Près de chez vous, frais et de saison, optez pour les produits locaux : c'est mieux pour l'environnement !

Des actions pour l'avenir

Avec l'Agenda 21, nous proposons des actions afin d'informer pour comprendre, comprendre pour "agir en citoyen éclairé et responsable" en faveur d'un développement durable.

- Développer les achats publics durables, en intégrant des critères environnementaux et sociaux dans les commandes de la ville.
- Élaborer avec les associations la charte de l'éco-responsabilité. Ce document présentera les différents engagements qu'une association peut intégrer à son fonctionnement en faveur du développement durable et de l'éco responsabilité de ses activités.
- Informer régulièrement sur le "consommer moins, consommer mieux" en diffusant des brochures, en relais de campagnes d'information nationales, (expos, ateliers, conférences).
- Augmenter la part des produits locaux issus de l'agriculture biologique dans la restauration municipale.

> FOCUS

Espace
INFO → ÉNERGIE

Les espaces INFO ENERGIE sont créés pour apporter aux particuliers des conseils gratuits, objectifs, indépendants, sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables afin d'aider à la réduction des consommations.

Quels travaux faire en priorité ?

Quels équipements choisir ?

A quelles aides financières puis-je prétendre ?

Comment mieux analyser mes factures ?

Un conseiller qualifié peut m'aider !

Informations page 27





OÙ EN SOMMES-NOUS?

Une démarche collective vers le progrès

Services municipaux, élus et habitants se sont associés au fil de la réflexion et des actions pour définir les orientations et les axes de progrès d'un Agenda 21 local.

La définition de l'Agenda 21 a donc été menée dans le cadre d'une démarche participative et collaborative : **10 rencontres ont été proposées aux habitants**, avec le soutien d'experts dans les thématiques abordées. Environ **100 personnes différentes ont participé** occasionnellement ou régulièrement à ces réunions. Une équipe de 50 personnes s'est également mobilisée pour concevoir, préparer et animer un festival du développement durable en 2009, à Quesnoy-sur-Deûle !

La commune s'est intégrée dans un réseau d'acteurs et d'experts afin de progresser dans sa démarche et de bénéficier d'un partage d'expériences en lien avec le Centre de Ressources du Développement Durable (CERDD), de la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités (MRES), du club développement durable des communes de la Communauté urbaine, du groupe de travail développement durable du Syndicat Alliance Nord Ouest, etc.

La culture du développement durable progresse dans notre commune. Nous souhaitons pouvoir nous appuyer sur la motivation de tous celles et ceux qui ont participé aux ateliers et aux diverses animations et y associer tous celles et ceux qui voudraient nous rejoindre.



Une démarche participative et collaborative avec une dizaine de rencontres proposées aux habitants.



Echanger et débattre pour faire émerger des propositions d'action.

Festival Echos-citoyens en 2009 : première étape de la mobilisation.



Des actions pour l'avenir

Avec l'Agenda 21, nous proposons des actions afin de poursuivre la coopération qui s'est engagée entre élus et habitants et favoriser une démarche de "formation continue" pour tout citoyen le souhaitant.

- ➔ Proposer des **visites pédagogiques** pour se former et s'informer sur le terrain!
- ➔ Mettre en place une **instance consultative** du développement durable. Cette instance officielle mise en place par le Conseil Municipal permettra d'associer des habitants à l'analyse et au suivi des actions de l'Agenda 21, et aux différents projets de la commune au regard du développement durable.
- ➔ Créer un **club des ambassadeurs du développement durable**. Les ambassadeurs seront des relais de l'information au niveau de la commune.
- ➔ Favoriser le **partage d'expériences** et d'initiatives du territoire: l'idée est de diffuser une information régulière sur l'actualité du développement durable à Quesnoy-sur-Deûle et aux alentours (animations, services, réglementation, infos pratiques, témoignages, etc).

> FOCUS

Vous aussi, vous souhaitez vous associer à la démarche de progrès engagée, pour réfléchir, pour vous informer, pour comprendre, pour agir, pour construire ensemble!

Transmettez vos coordonnées ou prenez contact avec le service développement durable en Mairie

03 20 63 61 54

developpement-durable
@ville-quesnoysurdeule.fr



La création d'un éco-quartier à l'Ange Gardien

L'éco-quartier est un projet "grandeur nature" pour mettre en pratique les principes d'un développement durable, et répondre aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Notre commune est située au cœur d'une agglomération dans laquelle vivent 1 million d'habitants. L'évolution de la population, des structures familiales et des modes vie génère des besoins en logements et en équipements, différents selon l'âge des personnes, la composition familiale, les revenus, les situations de handicap, etc.

Il est donc essentiel de répondre à ces besoins tout en veillant à promouvoir des solutions plus respectueuses de l'environnement

Alors, un éco-quartier: qu'est-ce que c'est ?

C'est un **espace de vie** conçu sur la base d'une dynamique partenariale, privilégiant **la qualité de vie collective et individuelle**, en limitant l'impact sur l'environnement. Bien équipé, proche de tout, il **privilégie la nature et réduit les nuisances**.

Le cahier des charges qui s'impose aux aménageurs intègre des critères d'innovation sociale et environnementale: bâtiments HQE (Haute Qualité Environnementale) - systèmes de production d'énergie renouvelable - "maillage vert" pour préserver la biodiversité - services de proximité - partage de l'espace public pour faciliter les modes de déplacements doux (non motorisés) - mixité d'usage (habitat, commerces, services publics, entreprises) - mixité sociale - etc.

Vue aérienne du secteur de l'Ange Gardien





Situé à 2 pas du centre ville, le secteur de l'Ange Gardien offre l'opportunité de créer, sur plus de 10 hectares, un nouveau quartier d'habitat et d'activités.

Idéalement situé, ce secteur présente de multiples avantages :

- Au cœur de la ville, il permettra aux futurs habitants de limiter l'usage de la voiture, d'être proches des écoles, des commerces, des services et des moyens de transport en commun.
- En bord de Deûle, cet aménagement permettra de faciliter l'accès à la rivière et de valoriser le patrimoine naturel de ce secteur méconnu, peu accessible actuellement.
- C'est un projet d'aménagement en lien avec la reconversion d'un site industriel, ce qui permet de sauvegarder des terres agricoles et de limiter l'étalement urbain.

Avec le soutien technique et financier de Lille Métropole Communauté urbaine, notre commune se place dans une dynamique d'urbanisme durable associant innovation sociale et environnementale.

Ensemble, commune et habitants, agissons au quotidien

Gestion des déchets : trier mieux

La collecte sélective des déchets ménagers

- Pour connaître les jours de collecte ou pour signaler un problème de collecte :
Société esterra - Tél. 0825 12 59 62
www.esterra.fr
- Votre poubelle est cassée, a été volée, n'est pas adaptée, etc. Vous avez une question ou un doute sur le tri :
Plastic Omnium - Tél. 0800 15 23 37

Dépôt et traitement des encombrants

- Déchèterie de Quesnoy-sur-Deûle
Rue de Lille, ouverte le lundi de 10h30 à 18h, du mardi au samedi de 7h30 à 18h et le dimanche de 8h à 13h
Tél. 03 20 78 96 39
- Service d'enlèvement des encombrants à domicile, sur rendez-vous.
Tél. 0800 20 37 75

Déchets d'équipement électrique et électronique

Tout lieu de vente d'appareil électrique (pile, batterie ou secteur) a l'obligation de reprendre votre ancien appareil.

L'éco taxe payée par l'acheteur contribue aux frais de traitement de ces déchets.

Préservation de la ressource en eau

Assainissement des eaux usées

- Notre commune est raccordée à une station d'épuration depuis le 1^{er} décembre 2010. Les propriétaires doivent effectuer les travaux de mise en conformité de leur(s) logement(s). La loi impose que ces travaux soient réalisés dans un délai de 2 ans.
Renseignements :
Unité territoriale de Tourcoing - Armentières
Direction Eau - 57 rue Dronchaert - 59223 Roncq
Tél. 03 20 21 39 24 - Fax 03 20 21 39 99

Les eaux de pluie

- La ville accorde une subvention d'un montant maximum de 300 euros pour la pose d'une cuve de récupération des eaux pluviales.
Renseignement : Service technique
Hôtel de Ville - **Tél. 03 20 63 61 57**

L'eau potable : une ressource rare

L'eau présente sur terre est constituée à 97,5% d'eau salée et à seulement 0,3% d'eau douce utilisable par l'homme. Le reste est contenu dans les glaces ou les nappes phréatiques et difficile à utiliser.

Aujourd'hui, en France plus de 90% de l'eau du robinet sont utilisés pour des usages non alimentaires (machine à laver, wc, salle de bain, jardin, etc.).

Il faut la préserver!



Logement et maîtrise des consommations d'énergie

- **Espace Info Energie**
SIVOM Alliance Nord-Ouest
68 B rue de Wambrechies
59520 Marquette-Lez-Lille
Tél. 03 62 53 25 17 - jdufromont@adilnord.fr
Permanence en mairie sur rendez-vous les 1^{ers} mercredis et 3^{es} vendredis du mois.
- **Plateforme habitat**
Permanence le mardi de 14 à 17 h,
au local PMI, 48 rue Foch.
- **Programme d'Amélioration durable de l'Habitat:**
Renseignements au 03 20 43 52 80

L'énergie la moins chère c'est celle que l'on ne consomme pas

Dans une maison mal isolée, la toiture peut représenter 30% des déperditions thermiques et cette part est de 10 à 15% pour les fenêtres (source Ademe).

Les transports alternatifs à la voiture

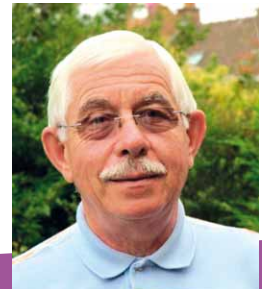
- **Transpole** (bus - métro - tramway - location vélos)
Tél. 03 20 40 40 40 du lundi au vendredi de 7h à 19h et le samedi de 9h à 17h
www.transpole.fr
Fiches horaires des lignes de bus disponibles à l'accueil en Mairie.
- **Pédibus:**
Renseignements: Service développement durable - Hôtel de Ville
Tél. 03 20 63 61 54
- **Pôle Info-Déplacements:**
Service gratuit de renseignement aux particuliers sur les différentes possibilités alternatives à l'usage de la voiture individuelle en terme d'équipement, d'itinéraire et d'intermodalité.
Tél. 03 20 52 97 58 - Mail: info-deplacements@droitauvelo.org
23 rue Gosselet - 59000 Lille

Le savez-vous?

40% des trajets en voiture font moins de 2km. La surconsommation en ville peut atteindre 45% sur le premier kilomètre, 25% sur le second. La pollution aussi augmente, car les pots catalytiques ne fonctionnent pas à froid (source Ademe).

Pour aller plus loin

- **Point environnement conseil**
Service développement durable - Mairie de Quesnoy sur Deûle
developpement-durable@ville-quesnoysurdeule.fr
Tél. 03 20 63 61 54
- **Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités**
23 rue Gosselet - 59000 LILLE
www.mres-asso.org - Tél. 03 20 52 12 02
- **ADEME**
Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
Conseils et documentations sur l'habitat, les déchets, les déplacements, le tourisme vert, etc. à votre disposition.
www.ademe.fr



Jean-Marie
Retraité quesnoisien

Préserver l'avenir de l'homme, c'est une question de bons sens. Protéger la planète en adaptant son mode de vie revient aussi à dépenser moins ! Il s'agit de réapprendre à consommer : utiliser ce qui nous est nécessaire et limiter le gaspillage. Cela se traduit par de nombreux gestes inscrits dans mon quotidien. Je n'éclaire pas les pièces non utilisées et je n'abuse pas du chauffage. Je limite mes consommations d'eau en privilégiant les douches et je recycle l'eau quand c'est possible pour arroser le jardin. En été, je préfère l'air libre au sèche-linge, etc. Mon mode de vie écologique rime avec économie !



Ma planète, ma ville et moi



Rose-Marie Hallynck

Adjointe au maire en charge du développement durable, de l'urbanisme, du logement et de la petite enfance

“Soyons le changement que nous voulons voir dans le monde !” Cette phrase qu’aurait prononcée Gandhi, est souvent mise en exergue dans les agendas 21. Facile à comprendre et à retenir, elle nous rappelle que chacun est concerné et peut devenir un acteur du changement.

Notre Agenda 21 est le fruit d’une réflexion et d’un cheminement collectifs. C’est maintenant une base pour agir en cohérence avec les enjeux d’un développement plus soutenable.

A petits pas ou à grandes enjambées, je vous invite donc à avancer au quotidien sur la voie du développement durable et à adopter des pratiques respectueuses de l’environnement.

Mélanie Capoen, chargée de mission, développement durable - habitat, en mairie, peut vous accompagner en vous conseillant ou vous orientant vers le bon interlocuteur.



Service développement durable et habitat
Mairie de Quesnoy-sur-Deûle
Place du Général de Gaulle
59890 Quesnoy-sur-Deûle
developpement-durable@ville-quesnoysurdeule.fr
03 20 63 61 54